

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Airan de la commune de Valambray sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Eric MARGERIE), Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), William HERFORT, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Mmes Sylvie SALLE et Laurence MORIN

Secrétaire de séance : Mme Coralie ARRUEGO

Date de convocation :
11.01.2024
Date d'affichage
11.01.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 28
Titulaires 27
Suppléants 1
Pouvoirs 6
Votants 34

Quorum 20

Délibération n° 2024 / 8**Objet : ASSAINISSEMENT - Prix de l'assainissement collectif - Part collectivité**

Pour pouvoir continuer le programme de travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement collectif, et face à l'augmentation forte des coûts des matériaux, il convient d'ajuster le tarif de la part collectivité pour le prix du m³ à partir du 1^{er} février 2024.

Il est proposé que le prix HT par m³, actuellement à 0,8851 €, soit revalorisé à 0,9559 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ Décide, qu'à compter du 1^{er} février 2024, le tarif de la part collectivité de l'assainissement collectif sera de 0,9559 € HT par m³.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mme Coralie ARRUEGO




Le Président,
Philippe PESQUEREL

